

Règlement du jeu APNEA

1. Organisateur

La société Believe, société anonyme immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 481 625 853, dont le siège social est situé au 24 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris, France (« l'**Organisateur** ») organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat du 15 décembre 2021 au 20 décembre 2021 à minuit accessible uniquement sur internet (le « **Jeu** »).

Pour toute question relative au Jeu, les Participants peuvent contacter contest-fr@believe.com.

2. Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans à la date de participation au Jeu, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur et/ou de ses sociétés affiliées, et des sociétés prestataires et/ou partenaires associées à l'organisation du Jeu (le « **Participant** »).

Une seule participation est autorisée par personne (même nom et/ou adresse et/ou numéro de téléphone et/ou adresse e-mail).

3. Modalités de participation

Pour participer, le Participant devra :

- Se rendre sur le lien <https://www.ntomusic.com/fr-fr/>,
- Renseigner et valider le formulaire en ligne d'inscription au Jeu.

Les Participants disposant d'un abonnement forfaitaire et illimité auprès d'un opérateur de télécommunication ne pourront solliciter aucun remboursement, la participation au Jeu ne leur occasionnant aucun frais supplémentaire.

4. Sélection des gagnants

Le gagnant seront désignés par tirage au sort réalisé informatiquement par l'Organisateur dans les 15 jours suivant la clôture du Jeu (les « **Gagnants** »).

Le Gagnant sera informé par téléphone, email ou SMS dans les 7 jours suivant le tirage au sort (la « **Notification** »), et devra alors contacter l'Organisateur pour organiser la remise du Lot.

Les autres Participants ne seront pas recontactés par l'Organisateur.

5. Dotation

Le Gagnant remportera le lot suivant :

- Un NFT unique « Apnea », comportant une vidéo exclusive, qui remis au Gagnant 10 jours avant la communication de la vidéo au public. Ce NFT sera hébergé sur la Plateforme OpenSea.

La possession du NFT confère au Gagnant une licence limitée d'afficher le contenu (vidéo), uniquement pour son usage personnel et non-commercial, pendant toute la durée de la possession du NFT. Il peut être vendu sur la blockchain via une marketplace compatible. Les conditions générales du NFT sont disponibles [ici](#).

- Et 1x2 places au concert d'NTO au Zénith de Paris (2 avril 2022) suivi d'une rencontre avec l'artiste, et hébergement en chambre d'hôtel catégorie 2 étoiles ou plus pour la nuit du 2 au 3 avril 2022.

Les transports et transferts jusqu'au concert et/ou l'hôtel ainsi que tous les autres frais et dépenses personnelles associées restent à la charge du Gagnant.

Il appartient au Gagnant de réaliser sous sa responsabilité et à sa charge toutes les formalités nécessaires pour assister au concert et séjourner à l'hôtel, et en particulier présenter un pass sanitaire valide si celui-ci est exigé par le Zénith de Paris ou l'établissement hôtelier.

Ces lots ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet de leur contre-valeur en espèces.

Tout lot qui ne pourrait être livré ou qui reviendrait à l'Organisateur, pour des raisons étrangères à l'Organisateur (adresse erronée fournie par le Gagnant, absence de réponse de la part du Gagnant à la Notification, etc...) pourra être réclamé par le Participant auquel il a été attribué dans un délai de 1 mois après l'envoi de la Notification. Passé ce délai, le lot ne pourra plus être réclamé et sera réattribué par tirage au sort, dans les mêmes conditions que le premier tirage réalisé.

6. Responsabilités

L'Organisateur n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté impactant le Jeu. En pareille hypothèse, l'Organisateur pourra à son choix annuler, modifier, écourter ou prolonger le Jeu, ou remplacer un lot dont l'attribution est devenue impossible par un lot de même valeur.

7. Informatique et libertés

Les données d'identité et de contact communiquées par les Participants lors de leur inscription au Jeu sont traitées par l'Organisateur, en qualité de responsable de traitement, sur la base du consentement des Participants.

Ces données sont conservées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de la participation au Jeu, à la détermination des gagnants et à l'acheminement des lots.

Elles sont consultables uniquement par les équipes marketing de l'Organisateur et par les prestataires de l'Organisateur intervenant dans le cadre de l'organisation du Jeu.

En plus de sa Participation au Jeu, le Participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique ponctuel d'information de la part de l'Organisateur

concernant l'artiste. Cette inscription est facultative et le Participant peut à tout moment cliquer sur « me désabonner » dans les emails reçus.

Le Participant peut accéder aux données le concernant dont l'Organisateur dispose, les rectifier ou les faire effacer, ou demander à l'Organisateur de lui en adresser copie. Pour exercer ces droits en matière de protection des données à caractère personnel le Participant peut contacter l'Organisateur en remplissant [ce formulaire](#).

Si le Participant estime, après avoir contacté l'Organisateur, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

Pour plus d'informations sur le traitement de données à caractère personnel par l'Organisateur : [Legals | Believe](#)

Sur les droits informatiques et liberté <https://www.cnil.fr/>.

8. Dispositions générales

La participation au jeu emporte acceptation sans réserve du présent règlement. Tout Participant ne se conformant pas au règlement, ou tentant d'augmenter ses chances de gain par fraude, de quelque manière que ce soit, pourra être exclu du Jeu.

Le présent règlement est soumis à la loi française.